

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

13 – 15 février 2018

13. Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipal de Montebello

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

VU les délibérations du conseil municipal du 25 février 2010 et du 22 mai 2014, portant adoption du règlement intérieur des centres de loisirs municipaux maternel et primaire,

CONSIDERANT que quelques modifications ont été apportées aux fonctionnements de ces structures :

- modification de la tarification du centre de loisirs (annexe 1),
- communiqué du Maire concernant le rôle des agents municipaux pendant les repas sur les écoles et les centres de loisirs municipaux,
- modification du prix du transport le mercredi midi pour amener les enfants des écoles publiques de Moissac sur le centre de loisirs municipal de Montebello au tarif de 1,50 € par enfant et par mercredi,
- Modification des modalités d'accueil avec la création du pôle handicap et la possibilité de refuser un accueil ou de mettre fin à un accueil dans des circonstances précises.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le nouveau règlement intérieur des centres de loisirs municipaux maternel et primaire ainsi modifié.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur des centres de loisirs municipaux maternel et primaire.

Pour copie conforme

Moissac le 16 février 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT